



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Extension du plan de relance des pensions de famille et des résidences d'accueil

Question écrite n° 5941

Texte de la question

M. Lionel Causse interroge Mme la secrétaire d'État, auprès du Premier ministre, chargée des personnes handicapées, sur le plan de relances des pensions de famille et des résidences d'accueil. Ce plan précisé par la circulaire interministérielle du 20 avril 2017 prévoit la création de 7 500 places sur la période 2017-2021, dont 2 500 places en résidences d'accueil et 5 000 places en pension de famille. Depuis, le Gouvernement a affiché sa volonté politique en rehaussant l'objectif de créations de places en portant le total à 10 000. En effet, le plan d'abord annoncé dans le cadre de la stratégie logement du Gouvernement reprend un engagement d'Emmanuel Macron et annoncé le 11 septembre 2017 à Toulouse et qui fixait l'objectif de créer 10 000 places de pensions de famille et de résidence d'accueil sur le quinquennat (2017-2022). Aussi, il demande si la ventilation arrêtée avant l'annonce gouvernementale prévoit de maintenir les 2 500 places en résidences d'accueil et connaître la répartition retenue pour les places supplémentaires créées.

Texte de la réponse

Les pensions de famille et les résidences accueil constituent une modalité de résidences sociales. Elles sont destinées à l'accueil, sans limitation de durée, de personnes au faible niveau de ressources, dans une situation d'isolement ou d'exclusion lourde, et dont la situation sociale et psychologique, voire psychiatrique, rend difficile à échéance prévisible, leur accès à un logement ordinaire. La résidence accueil prévoit, outre l'accompagnement généraliste prévu en pensions de familles, un partenariat formalisé avec des équipes de soins et d'accompagnement social et médico-social adapté. Un premier plan de relance de ce dispositif, précisé par la circulaire interministérielle du 20 avril 2017, prévoyait la création de 7 500 places sur la période 2017-2021, dont 2 500 places en résidences accueil, et 5 000 places en pension de famille. Depuis, le Gouvernement a rehaussé cet objectif en le portant à 10 000 places, en accord avec l'engagement du Président de la République qui a annoncé le 11 septembre 2017 à Toulouse l'objectif de créer 10 000 places de pensions de famille et de résidence accueil sur le quinquennat (2017-2022), dans le cadre d'un Plan quinquennal pour le Logement d'abord et la lutte contre le sans-abrisme. Il est estimé qu'un tiers de la population sans-abri souffre de troubles psychiatriques sévères. Au vu de la forte prévalence de troubles psychiatriques pour le public cible de ces dispositifs, il a été décidé par le gouvernement de maintenir le ratio d'un tiers de places en résidences accueil, pour le nouvel objectif de 10 000 places à créer durant le quinquennat. Ce nouvel objectif de création de 10 000 places, dont 3 333 en résidences accueil, a été notifié aux services de l'État, par la circulaire du 23 mai 2018 relative à la campagne budgétaire du secteur "Accueil, hébergement et insertion", qui accompagne la délégation de crédits du programme 177 « Hébergement, parcours vers le logement et insertion des personnes vulnérables ». Ces 10 000 places, notifiée aux services de l'État par la circulaire citée supra, se répartissent de la façon suivante :

	Objectif initial plan de relance 2017-2021	Dont résidences accueil	Objectif ajusté plan de relance 2018-2022	Dont résidences accueil

Auvergne-Rhône-Alpes	746	249	995	332
Bourgogne-Franche Comté	304	101	405	135
Bretagne	279	93	372	124
Centre	247	82	329	110
Corse	32	10	43	14
Grand-Est	702	234	936	312
Haut-de-France	864	288	1 152	384
IDF	1 425	475	1 900	633
Normandie	359	120	479	160
Nouvelle Aquitaine	573	191	764	255
Occitanie	662	221	883	294
PACA	602	201	803	268
Pays-de-Loire	304	101	405	135
Guadeloupe	78	26	104	35
Guyane	31	10	41	14
Réunion	176	59	235	78
Martinique	66	22	88	29

Mayotte	50	17	67	22
total	7 500	2 500	10 000	3 333

Données clés

Auteur : [M. Lionel Causse](#)

Circonscription : Landes (2^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 5941

Rubrique : Personnes handicapées

Ministère interrogé : [Personnes handicapées](#)

Ministère attributaire : [Personnes handicapées](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [27 février 2018](#), page 1587

Réponse publiée au JO le : [23 octobre 2018](#), page 9554